

N° 75

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1965.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUXIÈME LECTURE
(URGENCE DÉCLARÉE)

portant approbation
du Plan de développement économique et social,

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 19 novembre 1965.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social, adopté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 19 novembre 1965.

Le Premier Ministre,

Signé : GEORGES POMPIDOU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1^{re} lecture : 1617, 1637, 1638, 1644, 1656 et in-8° 424.

Commission mixte paritaire : 1685, 1686.

2^e lecture : 1675, 1687 et in-8° 445.

Sénat : 1^{re} lecture : 38, 40, 41, 56, 58, 67 et in-8° 16 (1965-1966).

Commission mixte paritaire : 73 (1965-1966).

L'Assemblée Nationale a adopté, en deuxième lecture, le projet de loi rejeté par le Sénat et dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Le V^e Plan, dit Plan de développement économique et social, annexé à la présente loi, est approuvé comme cadre des programmes d'investissements pour la période 1966-1970 et comme instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 novembre 1965.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

(1) **Nota.** — Voir les documents annexés aux numéros 1617, 1638, 1656 et 1685 (Assemblée Nationale, 2^e législature).